

25 jan 2019 -16:45

Conseil des ministres du 25 janvier 2019

Un Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 25 janvier 2019 au 16 rue de la Loi, sous la présidence du Premier ministre Charles Michel.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Sarah Delafortrie
Service Rédaction
+32 2 287 41 07
sarah.delafortrie@premier.fed.be

25 jan 2019 -16:45

Appartient à Conseil des ministres du 25 janvier 2019

Financement des frais de fonctionnement du Service de médiation de l'énergie pour 2019

Sur proposition de la ministre de l'Energie Marie Christine Marghem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le montant destiné au financement des frais de fonctionnement pour l'année 2019 du Service de médiation de l'énergie.

Le budget de fonctionnement proposé par le Service de médiation de l'énergie pour 2019 s'élève à 1.729.000 euros, soit une diminution de 3.000 euros par rapport au budget 2018. Ce budget servira de base au calcul de la redevance due par chacune des entreprises d'énergie (fournisseurs et gestionnaires de réseau de distribution) pour l'année 2019.

Le projet peut être soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Marie Christine Marghem, ministre de l'Energie, de
l'Environnement et du Développement durable
Avenue de la Toison d'Or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 790 57 11
<https://marghem.belgium.be>

Bernard Van Hecke
Porte-parole
+32 475 44 34 26
bernard.vanhecke@marghem.fed.be

25 jan 2019 -16:45

Appartient à Conseil des ministres du 25 janvier 2019

Assentiment à la convention entre la Belgique et la Moldavie tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à la convention entre la Belgique et la Moldavie tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune. Il a également approuvé le protocole modifiant cette convention.

Cette convention, signée à Bruxelles le 4 décembre 2008 suit dans une large mesure le modèle de convention fiscale de l'OCDE. Le protocole, signé à Bruxelles le 30 mars 2017, remplace la disposition de la convention relative à l'échange de renseignements de manière à la rendre conforme au standard international (échange de renseignements sur demande).

La convention et le protocole seront prochainement soumis au Parlement fédéral. S'agissant de traités mixtes, ils devront également être soumis aux parlements des régions et des communautés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Egmont 1
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://diplomatie.belgium.be>

25 jan 2019 -16:45

Appartient à Conseil des ministres du 25 janvier 2019

Assentiment à l'accord entre la Belgique et le Burkina Faso relatif au transport aérien

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord entre la Belgique et le Burkina Faso relatif au transport aérien.

Cet accord, fait à Bruxelles le 5 juin 2018, remplace l'accord aérien bilatéral signé le 15 février 1984. Ses dispositions, applicables aux parties contractantes et à leurs entreprises de transport aérien désignées, règlent tous les aspects permettant l'exploitation de liaisons aériennes spécifiées dans le Tableau des routes.

Sur le plan économique et diplomatique, cet accord aérien contribue au développement de la présence et de l'attrait de la Belgique dans le monde. Il offre des opportunités tant aux transporteurs aériens qu'aux aéroports ou entreprises sous-traitantes. Il est créateur d'emplois et permet d'augmenter les possibilités pour les voyageurs de bénéficier de liaisons aériennes directes au départ de ou vers la Belgique, sans nécessairement devoir transiter par des aéroports étrangers.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Egmont 1
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://diplomatie.belgium.be>

25 jan 2019 -16:45

Appartient à Conseil des ministres du 25 janvier 2019

Assentiment à l'accord de partenariat stratégique UE-Japon

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères et européennes Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et le Japon, d'autre part.

Cet accord de partenariat stratégique, fait à Tokyo le 17 juillet 2018, est le premier accord-cadre bilatéral jamais conclu entre l'Union européenne et le Japon et offre une base légale pour les relations bilatérales et le partenariat stratégique instauré en 2001 entre les deux parties.

L'accord renforce considérablement le partenariat global entre les deux parties en promouvant la coopération politique et sectorielle et les actions communes dans des domaines d'intérêt mutuel, dont les défis régionaux et globaux. L'accord soutiendra également la promotion des valeurs et des principes communs, notamment la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme et les libertés fondamentales. En outre, l'accord offre une plateforme pour une coopération et un dialogue renforcés dans un large spectre de domaines comme le changement climatique, la recherche et l'innovation, les affaires maritimes, l'enseignement, la culture, la migration, le contreterrorisme et la lutte contre la criminalité organisée et la cybercriminalité.

L'accord reconfirme l'attachement des deux parties à préserver la paix et la sécurité internationale par la prévention de la prolifération des armes de destruction massive et par des mesures visant à combattre le commerce des armes légères et de petit calibre.

L'accord peut être suspendu ou même abrogé en cas d'infraction très grave des clauses essentielles de l'accord.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<https://diplomatie.belgium.be>

25 jan 2019 -16:45

Appartient à Conseil des ministres du 25 janvier 2019

Introduction du Code belge de la navigation - Deuxième lecture

Le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un avant-projet de loi qui vise à moderniser le droit public et privé en matière de navigation maritime et de navigation intérieure par l'introduction du Code belge de la navigation. L'avant-projet a été adapté à l'avis du Conseil d'Etat.

Le Code belge de la navigation est une nouvelle codification du droit en matière de navigation maritime et intérieure, qui remplace bon nombre de lois devenues en grande partie obsolètes. En droit maritime privé, il remplace le livre II du Code de commerce sur "la navigation maritime et intérieure", tandis qu'en droit maritime public il coordonne et actualise des lois isolées.

Le Code modernise donc une grande partie de l'instrumentarium juridique belge et rassemble toutes les réglementations pertinentes en matière de navigation maritime en un seul document clair et précis. Il dote ainsi les secteurs liés à la navigation d'un cadre juridique contemporain, sûr sur le plan juridique et attrayant et encourage les services juridiques spécialisés.

L'avant-projet de loi est introduit à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Philippe De Backer, ministre de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, chargé de la Simplification administrative, de la Lutte contre la fraude sociale, de la Protection de la vie privée et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 155
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 65 89

Caroline Leys
Porte-parole
+32 497 73 79 17
caroline.leys@debacker.fed.be

25 jan 2019 -16:45

Appartient à Conseil des ministres du 25 janvier 2019

Prolongation du mandat de l'administrateur général adjoint de la Caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage

Sur proposition du ministre de l'Emploi Kris Peeters, le Conseil des ministres a émis un avis conforme sur le projet d'arrêté ministériel qui renouvelle la prolongation du mandat de l'administrateur général adjoint de la Caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage (CAPAC).

Le projet vise à renouveler la prolongation du mandat de M. Luc Meerkens en tant qu'administrateur général adjoint de la CAPAC, de six mois jusqu'au 21 juillet 2019.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur, de la Lutte contre la pauvreté, de l'Egalité des chances et des Personnes handicapées
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique

25 jan 2019 -16:45

Appartient à Conseil des ministres du 25 janvier 2019

Nombre de fonctions de management à l'Office central d'action sociale et culturelle du Ministère de la Défense

Sur proposition du ministre de la Défense Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal déterminant le nombre de fonctions de management à l'Office central d'action sociale et culturelle du Ministère de la Défense (OCASC).

Compte tenu de la structure et du fonctionnement de l'OCASC sur base d'une direction générale sociale et d'une direction générale commerciale, il a été décidé par le ministre de la Défense qu'une fonction de mandat est suffisante pour cette institution.

Le projet d'arrêté royal peut être soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<https://diplomatie.belgium.be>

25 jan 2019 -16:45

Appartient à Conseil des ministres du 25 janvier 2019

Recrutement et évaluation professionnelle des militaires

Sur proposition du ministre de la Défense Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant diverses dispositions relatives au recrutement et à l'évaluation professionnelle des militaires.

L'avant-projet de loi vise à :

- permettre, dans le cadre du processus de recrutement :
 - pour certains postes vacants, l'organisation d'une épreuve de sélection supplémentaire, à savoir l'épreuve pratique
 - dans des cas exceptionnels, la limitation du nombre de postulants pouvant participer à une épreuve pratique
 - l'organisation d'une délibération et/ou d'une sélection des postulants préalables à l'épreuve pratique lorsque le nombre de postulants pouvant participer à une épreuve pratique est limité
- reporter de 12 mois la date limite d'entrée en vigueur de la loi du 31 juillet 2017 modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation professionnelle des militaires

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Egmont 1
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://diplomatie.belgium.be>

25 jan 2019 -16:45

Appartient à Conseil des ministres du 25 janvier 2019

Mobilité externe des militaires - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de la Défense Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un avant-projet de loi modifiant diverses dispositions relatives à la mobilité externe des militaires.

Cet avant-projet de loi, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, vise à inclure la Défense dans la liste des services publics comme employeur dans le cadre de la mobilité externe. Il permet également au personnel effectuant des prestations dans le régime du départ anticipé mi-temps, de pouvoir se porter candidat à la mobilité externe.

L'avant-projet peut être soumis à la signature du Roi en vue de son dépôt auprès de la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<https://diplomatie.belgium.be>

25 jan 2019 -16:45

Appartient à [Conseil des ministres du 25 janvier 2019](#)

Règles de gestion du budget mobilité

Sur proposition du ministre de l'Emploi Kris Peeters, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui fixe les règles de gestion du budget mobilité.

Le projet introduit les règles à respecter dans le cadre du budget mobilité. L'employeur qui décide d'instaurer un budget mobilité devra satisfaire aux exigences concernant :

- l'information à fournir aux travailleurs
- les situations dans lesquelles un remboursement de sommes indûment utilisées par le travailleur peut être réclamé
- les fonctionnalités minimales du système de gestion à créer
- la conservation des données

Le projet prévoit en outre les adaptations légales nécessaires pour que la partie du solde du budget mobilité, qui sera versée en espèces au travailleur, soit prise en considération pour les prestations sociales en matière de pensions des travailleurs et de chômage.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal portant exécution des articles 9 et 23 de la loi concernant l'instauration d'un budget mobilité

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur, de la Lutte contre la pauvreté, de l'Égalité des chances et des Personnes handicapées
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique

25 jan 2019 -16:45

Appartient à [Conseil des ministres du 25 janvier 2019](#)

Adaptation du mandat et de la dénomination de la Cellule Multidisciplinaire Hormones

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'adaptation du mandat et de la dénomination de la Cellule Multidisciplinaire Hormones (CMH).

La dénomination de la Cellule Multidisciplinaire Hormones est changée en Pharma- and Foodcrime Platform.

Le mandat de la Pharma- and Foodcrime Platform sera défini comme suit :

- contribuer à l'élaboration des actions sur le terrain contre les personnes et les organisations s'occupant du commerce illégal et organisé de substances à action hormonale, antihormonale, anabolisante, bêta-adrénergique, anti-infectieuse, antiparasitaire et antiinflammatoire et contribuer à l'établissement d'un planning adéquat de ces actions sur le terrain
- contribuer à l'élaboration des actions sur le terrain contre les personnes et les organisations s'occupant du commerce illégal de médicaments et de dispositifs médicaux
- contribuer à l'élaboration des actions sur le terrain contre les personnes et les organisations utilisant des méthodes illégales lors de l'engraissement du bétail et s'occupant de la production illégale de produits alimentaires
- contribuer à l'élaboration des actions sur le terrain contre les personnes et les organisations s'occupant du commerce illégal ou de la distribution de substances et de méthodes interdites, comme prévu dans les décrets sur le dopage
- assurer une fonction de signalement, consultative et informative à l'intention du coordinateur principal du réseau d'expertise compétent du collège des procureurs généraux, des responsables compétents politiques, des structures de concertation existantes (CICSA) et des administrations fédérales et fédérées
- développer l'expertise matérielle requise dans les domaines concernés
- se charger des enquêtes à la demande des services de police, des autorités judiciaires et du coordinateur principal du réseau d'expertise compétent du collège des procureurs généraux et donner des avis à l'appui
- informer sur des menaces et incidents et recommander ensuite les mesures de sécurité indiquées

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice,
chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires
européennes
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@just.fgov.be

25 jan 2019 -16:45

Appartient à Conseil des ministres du 25 janvier 2019

Déploiement d'agents de sécurité au profit de l'ambassade belge à Ouagadougou

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères et européennes Didier Reynders, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le déploiement d'un détachement d'agents de sécurité au profit de l'ambassade belge à Ouagadougou au Burkina Faso.

Au vu de la détérioration du contexte sécuritaire, plusieurs missions (SACA, DFACT) ont été envoyées à Ouagadougou en vue de renforcer le dispositif de sécurité du poste. Compte tenu des perspectives esquissées dans les analyses de la menace et des travaux de sécurisation encore en cours à l'ambassade, celle-ci peut être exposée à un risque accru pour une durée encore indéterminée. Le déploiement d'un détachement spécifique d'agents de sécurité de la Défense à partir de début 2019 est dès lors nécessaire et justifié.

Une équipe de maximum huit militaires sera déployée pour la première rotation de trois mois. Le nombre exact d'effectifs pour les rotations suivantes sera évalué et réduit le cas échéant. Ce déploiement est prévu dans un premier temps jusqu'au 31 décembre 2019 et sera suivi d'une évaluation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<https://diplomatie.belgium.be>

25 jan 2019 -16:45

Appartient à [Conseil des ministres du 25 janvier 2019](#)

Modifications concernant les indemnités de procédure

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif aux indemnités de procédure.

Le projet modifie l'arrêté royal existant en matière d'indemnités de procédure. La loi du 21 février 2010 n'est pas encore entrée en vigueur vu qu'aucun arrêté n'a été pris. L'objectif est de remédier à cette situation.

Le projet d'arrêté royal ne comporte que peu de différence avec le projet présenté en 2009 dont il reprend la philosophie. Il répond à deux objectifs :

- opérer des corrections terminologiques dans la version néerlandaise
- fixer une date d'entrée en vigueur pour la loi du 21 février 2010, à savoir la même que celle du présent arrêté

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 26 octobre 2007 fixant le tarif des indemnités de procédure visées à l'article 1022 du Code judiciaire et fixant la date d'entrée en vigueur des articles 1er à 13 de la loi du 21 avril 2007 relative à la répétibilité des honoraires et des frais d'avocat, et fixant la date d'entrée en vigueur de la loi du 21 février 2010 modifiant les articles 1022 du Code judiciaire et 162bis du Code d'instruction criminelle

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice, chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires européennes
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@just.fgov.be